

# PENSIONS – PEREQUATION

*Les retraités ne lâcheront rien !*

*Petit rappel...*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date de la suppression de la péréquation et de l'indexation des pensions sur les prix, imposée par le Gouvernement, les cheminots retraités connaissent un recul du pouvoir d'achat des pensions de - 1,2%.

**C'est totalement inacceptable !**

La CGT revendique le retour de l'indexation des pensions sur les salaires : le retour de la péréquation.

C'était l'exigence affirmée par les 4000 retraités porteurs de 25 000 signatures de pétitions lors du CA de la CPRP SNCF le 30 mars 2010 à Paris, à l'appel de la CGT.

Pour cela, les administrateurs CGT avaient proposé une délibération comme le prévoit l'article 10 du décret du 07 mai 2007, ce dernier stipulant : « chaque année, l'évolution du montant des pensions (...) fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF. Il donne lieu à une délibération qui est transmise au Gouvernement ».

Au travers de cette délibération, la CGT exigeait que les retraités actuels bénéficient de l'élargissement du salaire liquidable, à savoir :

- ✗ **L'intégration dans le salaire liquidable du deuxième ¼ des gratifications d'exploitation et de vacances, ainsi que les quarts 2010 et 2011.**
- ✗ **L'intégration de la deuxième moitié de la prime de travail dans la prime de fin d'année,**
- ✗ **La prise en compte de la majoration uniforme de 5€ de la prime de travail,**
- ✗ **L'attribution du 10<sup>e</sup> échelon (8<sup>e</sup> pour les ADC et 7<sup>e</sup> pour le service discontinu) à tous les retraités qui remplissent la condition d'ancienneté.**

La CGT revendique également de relever le minimum de pension ainsi que le taux de réversion sans conditions de ressources.

Il est regrettable que les autres représentants des bénéficiaires n'aient pas appuyé notre délibération, prétextant n'avoir pas été informés suffisamment en amont et permettant aux représentants SNCF de ne pas y donner suite.

**NÉANMOINS, LA MOBILISATION  
A PERMIS DES AVANCÉES  
NON NÉGLIGEABLES :**

- ➔ **Sur la réécriture du Règlement de Prévoyance en décret issu du recours irresponsable de la FGRCF et de SUD-Rail en Conseil d'Etat et alors que le projet de décret n'était pas à droit constant, les représentants de la Direction de la Sécurité Sociale ont accepté de rédiger un décret reprenant intégralement tous les droits des cheminots actifs et retraités,**
- ➔ **Les représentants de l'Etat avaient accepté de réunir « rapidement » un Groupe de Travail sur l'évolution du taux de réversion à 60% et de faire un certain nombre de propositions sur le sujet. Nous les attendons toujours...**
- ➔ **La situation des ex-apprentis ne bénéficiant pas de la validation de leurs trimestres dans le Régime Général (CNAV), devait être examinée.**

## Ne lâchons rien !

La CGT a décidé de continuer la mobilisation, à partir de rassemblements dans chaque région pour interpeller la Direction SNCF, afin que les représentants de l'entreprise au CA de la CPRP ne fassent pas obstacle à la transmission d'une délibération au Gouvernement.

Ainsi, des milliers de retraités, accompagnés très souvent par des délégations d'actifs, ont interpellé les Directions Régionales SNCF, soit dans le cadre d'envahissements des CER, soit dans le cadre de rassemblements auprès des Directions SNCF ou d'audiences, dans la plupart des régions.

A l'occasion de ces mobilisations, des revendications sur les questions de logement, accès aux services de l'entreprise, facilités de circulation, amélioration des dessertes locales ont pu trouver des issues favorables.

Les dirigeants SNCF ont transmis au niveau national notre demande de ne pas faire obstacle au projet de délibération qui sera soumis au prochain CA de la CPRP qui devrait se tenir début avril.

Nous allons soumettre un projet de délibération aux représentants des autres organisations syndicales représentatives au CA de la CPRP, afin de créer les conditions optimales pour que nos exigences remontent auprès du Gouvernement.

Un courrier sera envoyé à la direction sur l'importance de leur position lors du vote sur la délibération à adresser au Gouvernement.

D'ici le prochain CA de la CPRP SNCF qui devrait se tenir le 06 avril, nous devons continuer la mobilisation, notamment dans les régions où les rassemblements ne se sont pas tenus, en engageant des initiatives diverses (motions auprès du CA de la CPRP SNCF, des Directions SNCF...).

**Nous avons besoin d'un rapport de forces important si nous voulons gagner le retour de la péréquation et le respect des engagements obtenus dans le cadre du conflit sur le maintien de notre régime spécial fin 2007/début 2008.**

**Pour cela, personne ne peut rester au bord du chemin. C'est le moment de rejoindre l'UFR CGT qui prend et qui a su prendre ses responsabilités afin d'obtenir satisfaction aux revendications des retraités.**

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

**ensemble, plus forts  
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex  
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100